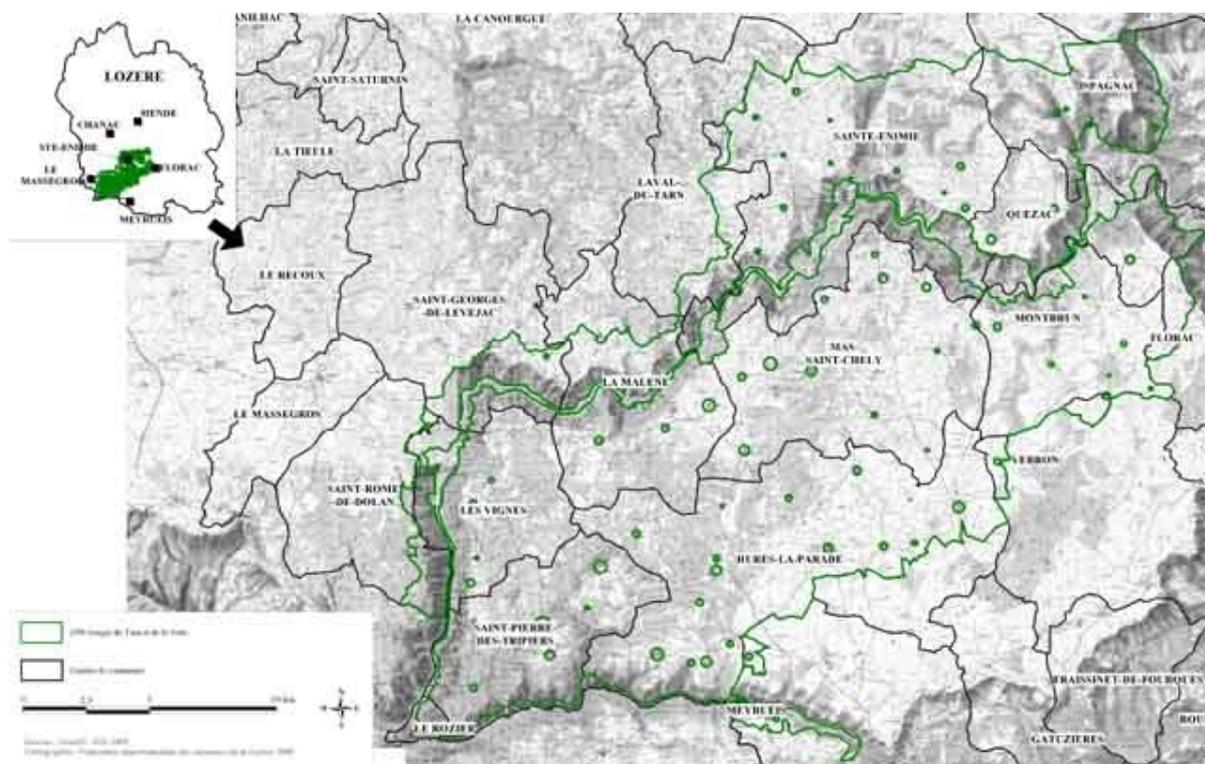


Fiche de synthèse

Document d'objectifs du site Natura 2000
FR9110105 ZPS « Gorges du Tarn et de la Jonte »



Description du site

Nom : « Gorges du Tarn et de la Jonte »

Code : FR9110105

Statut : ZPS (Zone de Protection Spéciale)

Région : Languedoc-Roussillon

Département : Lozère (48)

Communes : Florac, Hures-la-Parade, Ispagnac, La Malène, Laval-du-Tarn, Le Rozier, Les Vignes, Mas-Saint-Chély, Meyrueis, Montbrun, Quézac, Sainte-Enimie, Saint-Georges-de-Lévejac, Saint-Pierre-des-Tripiers, Saint-Rome-de-Dolan, Vébron.

Superficie : 41 800 ha

Altitudes : 400 m - 1150 m

Directive européenne : Oiseaux

Patrimoine européen : 25 espèces

Opérateur local : Syndicat mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses

Transmission du site : 26 octobre 2004

Validation du DOCOB : Février 2010

Président du comité de pilotage : Allain Coubes

Située dans le Sud-ouest du département de la Lozère, la ZPS des « Gorges du Tarn et de la Jonte » s'inscrit dans l'ensemble emblématique des Gorges du Tarn et de la Jonte et des Causses (Méjean et de Sauveterre), de renommée mondiale par ses paysages contrastés entre les hauteurs planes et sèches, et les canyons qui les entaillent profondément.

25 espèces d'intérêt communautaire nichent sur la ZPS, dont 21 sont liées au maintien des activités agropastorales.

La ZPS est composée de 4 entités : les Gorges, le causse boisé, le causse intermédiaire et le causse nu.

Différents types de milieux se succèdent avec de grandes formations pastorales, des landes, des futaies de pin sylvestre ou de pin noir par exemple.

Les espèces d'intérêt communautaire du site

Espèces d'intérêt communautaire	Code Natura 2000	Etat de conservation	Menaces principales	Priorité d'action
Vautour moine	A079	Bon	- Electrocutions et collisions avec les lignes électriques - Dérangements liés aux activités de pleine nature	Très forte
Crave à bec rouge	A346	Défavorable/Inadéquat	- Réduction du pâturage extensif - Dérangements liés aux activités de pleine nature	Très forte
Vautour fauve	A078	Bon	- Electrocutions et collisions avec les lignes électriques - Limitation de l'accès à la source de nourriture - Dérangements liés aux activités de pleine nature	Très forte
Alouette calandre	A242	Défavorable/Inadéquat	- Modification des habitats (régression du réseau de pelouses)	Très forte
Vautour percnoptère	A077	Mauvais	- Utilisation de pesticides et de poisons - Electrocutions et collisions avec les lignes électriques - Dérangements liés aux activités de pleine nature	Très forte
Pipit rousseline	A255	Défavorable/Inadéquat	- Fermeture du milieu - Diminution de la ressource alimentaire	Très forte
Bruant Ortolan	A379	Défavorable/Inadéquat	- Intensification des pratiques agricoles - Fermeture du milieu	Très forte
Aigle royal	A091	Bon	- Dérangements liés aux activités de pleine nature - Tirs - Fermeture du milieu - Electrocutions et collisions avec les lignes électriques	Forte
Oedicnème criard	A133	Bon	- Fermeture du milieu - Diminution de la ressource alimentaire	Forte
Pie-grièche écorcheur	A338	Bon	- Intensification de l'agriculture - Fermeture du milieu	Forte
Milan royal	A074	Défavorable/Inadéquat	- Empoisonnements par des produits rodenticides - Diminution des milieux prairiaux - Tirs - Electrocutions et collisions avec les lignes électriques	Forte
Circaète Jean-le-Blanc	A080	Bon	- Fermeture du milieu et utilisation de pesticides - Dérangements excessifs aux abords des sites de nidification - Electrocutions et collisions avec les lignes électriques	Forte
Alouette Calandrelle	A243	Mauvais	- Fermeture du milieu	Forte
Grand duc d'Europe	A215	Bon	- Electrocutions et collisions avec les lignes électriques - Dérangements liés aux activités de pleine nature pendant la période de reproduction - Diminution des ressources alimentaires	Modérée
Faucon pèlerin	A103	Bon	- Empoisonnement par les pesticides - Dérangements liés aux activités de pleine nature pendant la période de nidification	Modérée
Fauvette pitchou	A302	Défavorable/Inadéquat	- Fermeture du milieu	Modérée
Busard Saint-Martin	A082	Inconnu	- Destruction des nids (par une moisson précoce)	Modérée
Milan noir	A073	Bon	- Tirs - Empoisonnement - Electrocutions et collisions avec les lignes électriques	Modérée
Pic noir	A236	Bon	- Sylviculture trop productiviste	Modérée
Bondrée apivore	A072	Bon	- Fermeture des milieux - Utilisation d'insecticides - Dérangements durant la période de nidification	Modérée
Engoulevent d'Europe	A224	Bon	- Assez peu de menaces à l'heure actuelle	Modérée
Aigle botté	A092	Défavorable/Inadéquat	- Dérangements liés aux activités de pleine nature - Intensification des pratiques agricoles	Modérée
Alouette lulu	A246	Bon	- Fermeture du milieu - Intensification des pratiques agricoles - Utilisation de pesticides (disparition de la ressource alimentaire)	Faible
Chouette de Tengmalm	A223	Défavorable/Inadéquat	- Dérangements liés aux activités humaines - Coupes à blanc et abattages d'arbres à cavités	Faible
Busard cendré	A084	Inconnu	- Fermeture du milieu - Destruction des nids (par une moisson précoce) - Dépendance à des disponibilités alimentaires	Faible

Les principaux objectifs et enjeux de conservation du site

Enjeux du site	Espèces concernées																				Exemples d'actions						
	Vautour moine	Crave à bec rouge	Vautour fauve	Alouette calandre	Vautour percnoptère	Pipit rousseline	Bruant ortolan	Aigle royal	Oedicnème criard	Pie-grièche écorcheur	Milan royal	Circaète Jean-le-Blanc	Alouette calandrelle	Grand duc d'Europe	Faucon pèlerin	Fauvette pitchou	Busard St-Martin	Milan noir	Pic noir	Bondrée apivore		Engoulevent d'Europe	Aigle botté	Alouette lulu	Tengmalm/Chouette de	Busard cendré	
Les ressources alimentaires des oiseaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place de placettes, alimentées par des carcasses domestiques. - Restaurer, entretenir ou créer des mares et des lavognes - Entretien et/ou réhabiliter des haies, bosquets, arbres isolés ou en alignement.
La conservation des milieux ouverts	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X			X	X		X	X	X	X			X	<ul style="list-style-type: none"> - Reconquérir des milieux en déprise ancienne - Développer et entretenir les espaces sylvo-pastoraux - Maintien des pelouses sèches à moins de 25% d'embroussaillage
Les conditions de nidification	X	X	X		X			X				X															<ul style="list-style-type: none"> - Concilier l'exploitation forestière, la pratique des sports de pleine nature et le survol aérien avec la nidification
La mortalité non naturelle des oiseaux	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Limiter les effets négatifs induits à la faune non cible par les traitements antiparasitaires ou par les traitements contre les organismes "ravageurs" - Soutenir la mise en place de dispositifs de neutralisation de lignes électriques
Les pratiques favorables aux oiseaux forestiers								X				X		X				X	X	X	X			X		<ul style="list-style-type: none"> - Prendre en compte les exigences des oiseaux forestiers dans les travaux forestiers et les itinéraires sylvicoles 	
L'acceptation sociale des espèces	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Assurer une sensibilisation et une communication auprès des différents publics avec des supports adaptés
Les connaissances	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X	<ul style="list-style-type: none"> - Améliorer les connaissances sur le patrimoine naturel et sur les pratiques humaines

Perspectives

Avec près de 40 000 ha et 25 espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire, **ce site Natura 2000 est emblématique sur le plan national et international.**

Après la phase d'inventaires en 2008, la définition des mesures de gestion en 2009, la mise en œuvre concrète du Docob devrait débuter à partir de 2010.

La mise en œuvre du présent projet Natura 2000, à savoir « la vie du site », consiste essentiellement à :

- monter et suivre des **contrats MAEt** avec les agriculteurs ;
- monter et suivre des **contrats Natura 2000** « ni-agricoles ni-forestiers » ou « forestiers » avec les autres gestionnaires de l'espace rural ;
- motiver et suivre des contractualisations à la **Charte Natura 2000** ;
- assurer **toutes les autres activités** (communication, valorisation, intégration avec les autres programmes de gestion).

Pour en savoir plus

Contact :



Marie-Amélie Péan,
Syndicat mixte du Grand Site des gorges du
Tarn, de la Jonte et des causses,
grandsite.gorgestarnjonte@orange.fr
04 66 45 09 74



Arnaud Julien,
Fédération des chasseurs de la Lozère,
a.julien.fdc48@chasseurdefrance.com
04 66 65 75 85

Sources d'information :

- Site du MEDDTL :

www.developpement-durable.gouv.fr

- Site de la DREAL Languedoc-Roussillon :

<http://www.languedocroussillon.developpement-durable.gouv.fr>

- Site de la DDT de la Lozère :

<http://www.lozere.pref.gouv.fr/fre/Structures-services/Direction-Departementale-des-Territoires-D.D.T>